



ÉVALUATION GROUPE BEI

Rapport d'activité 2022

et programme de travail pour 2023-2025

ÉVALUATION GROUPE BEI

Rapport d'activité 2022

et programme de travail pour 2023-2025

Groupe Banque européenne d'investissement – Évaluation – Rapport d'activité 2022 et programme de travail pour 2023-2025

© Banque européenne d'investissement, 2023.

Tous droits réservés.

Toutes les questions relatives aux droits et aux autorisations doivent être transmises à l'adresse suivante : publications@eib.org.

La BEI remercie les promoteurs et fournisseurs suivants pour les prises de vues illustrant ce rapport.
Crédits photo : Shutterstock, NTR, Service Optique CSG, ESA - CNES - Arianespace, Unsplash, BEI, Gettyimages.
Tous droits réservés.

L'autorisation de reproduire ou d'utiliser ces prises de vues doit être sollicitée directement auprès du détenteur des droits d'auteur.

Pour plus d'informations sur les activités de la BEI, veuillez consulter le site web www.eib.org.
Vous pouvez également écrire à l'adresse info@eib.org. Abonnez-vous à notre bulletin électronique à l'adresse www.eib.org/sign-up.

Publication de la Banque européenne d'investissement.

Imprimé sur du papier FSC®.

TABLE DES MATIÈRES

1 INTRODUCTION

3 RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2022

- 3 Soutien du Groupe BEI en faveur des PME et des ETI
- 5 Services de conseil de la BEI au sein de l'Union européenne, y compris dans les régions relevant de l'objectif de cohésion
- 7 Évaluation du soutien de la BEI au secteur de l'eau en dehors de l'Union européenne (2010-2021)
- 8 Évaluation du Fonds fiduciaire de la FEMIP
- 8 Évaluation de l'impact d'un projet d'infrastructure sur l'égalité de genre
- 9 Mise en œuvre des recommandations de l'examen externe par des pairs
- 9 Promotion d'une culture de l'évaluation

13 PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2023-2025

- 13 Programme de travail pour 2023
- 19 Programme de travail indicatif pour 2024
- 21 Thèmes indicatifs pour 2025

24 À PROPOS DE LA DIVISION ÉVALUATION DU GROUPE BEI



INTRODUCTION

La fonction d'évaluation (IG/EV) du Groupe Banque européenne d'investissement promeut la redevabilité en fournissant des évaluations fondées sur des données probantes concernant les performances et les résultats du Groupe. Elle favorise également l'apprentissage, le retour d'informations et le partage des connaissances, afin d'éclairer les décisions du Groupe BEI sur les politiques, les stratégies, les produits, les projets et les questions d'organisation, et d'améliorer les performances. Les objectifs d'IG/EV sont définis dans la Politique d'évaluation du Groupe BEI¹.

Le présent rapport présente l'activité et les réalisations d'IG/EV en 2022.

- **Lancement de six évaluations.** Conformément à son programme de travail pour 2022, IG/EV a lancé deux évaluations du soutien du Groupe BEI en faveur des petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de taille intermédiaire (ETI), deux évaluations des activités de conseil au sein de l'Union européenne et une évaluation de l'appui au secteur de l'eau et de l'assainissement à l'extérieur de l'Union européenne. À la demande des services de la BEI et avec l'aval du Conseil d'administration, IG/EV a lancé, en dehors de son programme, une évaluation du Fonds fiduciaire de la FEMIP.
- **Forte contribution à la communauté de l'évaluation.** Par sa participation à des conférences et à des séminaires de partage des connaissances, IG/EV contribue à la promotion d'une culture de l'évaluation, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Banque, aide à promouvoir les meilleures pratiques et renforce la diffusion des résultats issus de ses évaluations.
- **Finalisation des orientations à moyen terme.** À la suite des recommandations de l'examen externe indépendant effectué par des pairs en 2020, IG/EV a élaboré une feuille de route indiquant la voie à suivre pour atteindre les objectifs fixés dans la Politique d'évaluation du Groupe BEI.

Le présent rapport expose également le programme de travail de la fonction d'évaluation pour les trois prochaines années. Les thèmes retenus pour ce programme de travail visent à maximiser la pertinence et l'utilité des évaluations à venir pour la Banque. Le programme de travail pour 2023 est accompagné d'une estimation des coûts conformément à ce que prescrit la Politique d'évaluation du Groupe BEI.

¹ Disponible à l'adresse : <https://www.eib.org/fr/publications/ev-eib-group-evaluation-policy>.



RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2022

Soutien du Groupe BEI en faveur des PME et des ETI

Le soutien aux petites et moyennes entreprises et aux entreprises de taille intermédiaire est l'un des objectifs de longue date du Groupe BEI, qui mobilise une grande partie de son activité. Pour traiter ce vaste portefeuille complexe, IG/EV a conçu deux évaluations distinctes, mais interdépendantes, couvrant les deux principaux types de financement dont bénéficient les PME et les ETI : i) les fonds propres et quasi-fonds propres et ii) les prêts. À l'issue de ces deux évaluations, IG/EV produira un résumé qui synthétisera les principaux enseignements tirés et mettra en évidence les gains et les coûts relatifs des différents produits utilisés par le Groupe BEI pour soutenir les petites entreprises, ainsi que les avantages et inconvénients éventuels et les synergies potentielles entre eux.

Évaluation de l'activité d'apport de fonds propres et quasi-fonds propres du Groupe BEI en faveur des PME et des ETI

Pour répondre aux besoins de financement des jeunes PME innovantes à croissance rapide, la BEI et le FEI ont intensifié leurs apports de fonds propres et de quasi-fonds propres. Les jeunes PME jouent un rôle crucial en tant que moteurs essentiels de la croissance, mais elles ne sont souvent pas en mesure d'obtenir des financements pour développer leurs activités auprès du système bancaire commercial. En raison de leur modèle économique risqué, elles dépendent de financements de type apport de fonds propres. Pour certaines entreprises plus matures, le capital-investissement peut également jouer un rôle important en libérant le potentiel de croissance au-delà de l'innovation et en facilitant par exemple l'expansion régionale ou internationale, les fusions, le transfert de propriété. Pour nombre de ces entreprises, les financements de type apport de fonds propres sont plus adaptés que les prêts, bien que leur accès ne soit pas toujours aisé. La BEI et le FEI ont nettement augmenté leur volume d'opérations d'apport de fonds propres et de quasi-fonds propres en faveur des PME et des ETI au cours des dix dernières années.

L'évaluation, qui porte sur les opérations de 2010 à 2021, souligne la diversité des investissements indirects en fonds propres. La pertinence, l'additionnalité et l'impact stratégique de ces investissements varient en fonction de la phase de développement du bénéficiaire final. En outre, ces investissements contribuent différemment à la viabilité financière du Groupe.

Dans l'ensemble, l'évaluation a permis de constater que le soutien du Groupe BEI dans le domaine des financements en fonds propres et quasi-fonds propres vient combler les lacunes correspondantes du marché et apporte une contribution importante au volume d'activité, au développement et aux bonnes pratiques du marché. Les opérations à l'appui de fonds qui investissent dans des entreprises en phase de cession ont eu une contribution stratégique plus faible, en termes relatifs, que celles à l'appui de fonds investissant dans du capital-risque ou du capital de croissance. Dans le même temps, elles ont fortement contribué à la viabilité financière du Groupe. Les performances de ces investissements sont également plus stables que celles du capital-risque et du capital de croissance.

La fourniture par le FEI de financements stables et prévisibles tout au long du cycle économique a un effet stabilisateur sur le marché, y compris en temps de crise. Parallèlement, l'évaluation a montré que le long laps de temps nécessaire pour engager des investissements en fonds propres et constituer des portefeuilles remet en question le caractère approprié des instruments d'apport indirect de fonds propres utilisés dans le cadre d'initiatives visant à atteindre rapidement les entreprises en réaction aux chocs économiques.

L'évaluation a également révélé la nécessité d'améliorer certains éléments des processus internes du Groupe BEI pour favoriser une mise en œuvre efficace et rapide des opérations d'apport direct de quasi-fonds propres. À bien des égards, les opérations d'apport de quasi-fonds propres diffèrent des opérations qui constituent le cœur de métier de la BEI. La BEI est toujours en phase d'apprentissage pour s'adapter à ces opérations et à ces clients qui présentent des besoins particuliers par rapport à ses autres clients.

Enfin, l'évaluation a montré que l'objectif de politique publique (OPP) relatif aux PME ne reflète pas pleinement l'intégralité du soutien apporté par le Groupe BEI aux PME. Par conséquent, il est difficile d'avoir une vue d'ensemble complète du portefeuille du Groupe BEI ciblant les PME.

Évaluation de l'activité de prêt du Groupe BEI en faveur des PME et des ETI

Le Groupe BEI a élaboré une gamme diversifiée de produits de prêt destinés aux PME et aux ETI, dont des prêts intermédiés, des instruments de garantie, des titres adossés à des actifs et des prêts directs aux ETI. Au total, les opérations de prêt du Groupe BEI en faveur des PME et des ETI ont atteint près de 20 milliards d'EUR pour ce qui est des signatures nettes annuelles sur la période 2010-2020.

Cette évaluation porte sur la pertinence, l'efficacité, la viabilité financière et l'impact de l'activité de prêt de la BEI en faveur des PME. Elle examine dans quelle mesure le positionnement sur le marché et l'offre de produits du Groupe BEI répondent de manière appropriée à l'évolution du contexte et des besoins du marché. Elle se penche sur l'efficacité du soutien apporté par le Groupe BEI en ce qui concerne l'amélioration de l'accès des PME et des ETI à des financements et la réalisation d'objectifs stratégiques spécifiques en matière d'innovation, d'action pour le climat, de transition numérique, etc. S'agissant de la viabilité financière, l'évaluation analyse la couverture des coûts, la rentabilité et la consommation de capital de ces différents produits (dans la mesure où les données le permettent). Enfin, l'évaluation vise à recueillir les données disponibles sur l'impact des garanties et des prêts intermédiés sur les performances des bénéficiaires finals (emploi, actifs et chiffre d'affaires).

Le rapport d'évaluation sera présenté au Conseil d'administration au cours du premier semestre de 2023.



Services de conseil de la BEI au sein de l'Union européenne, y compris dans les régions relevant de l'objectif de cohésion

Les investissements dans l'Union européenne, en particulier dans les régions relevant de l'objectif de cohésion, sont souvent limités par des facteurs non financiers, comme le souligne notamment l'évaluation réalisée par IG/EV des financements de la BEI à l'appui de l'objectif de cohésion². L'assistance technique et les services de conseil de la BEI visent à aider à surmonter ces contraintes et contribuent à la réalisation des objectifs de la Banque en matière de prêts. La Banque a récemment actualisé ses orientations stratégiques pour les activités de conseil et les réexaminera dans les années à venir.

Évaluation thématique de l'activité de conseil de la BEI au sein de l'Union européenne

L'évaluation par IG/EV des activités de conseil de la BEI est en cours de planification et de remaniement afin d'en maximiser l'utilité. Les services de conseil de la BEI sont en grande partie prodigués au titre de mandats, et bon nombre de ces mandats ont fait l'objet d'évaluations au fil des années. Toutefois, aucune évaluation récente n'a analysé l'activité de la Banque consistant à fournir des services de conseil dans son ensemble. L'exercice d'évaluation actuel remédie à cette lacune. L'évaluation était initialement axée uniquement sur les activités de conseil dans les régions relevant de l'objectif de cohésion. Toutefois, au cours du cadrage de cette évaluation, les questions clés recensées étaient de nature transversale et stratégique, allant au-delà des régions de la cohésion. La portée de l'évaluation a donc été étendue à toutes les activités de conseil de la BEI dans l'Union européenne, en mettant l'accent sur des questions stratégiques telles que les synergies et la cohérence entre les différents dispositifs de conseil de la BEI dans l'Union européenne, les possibilités et les contraintes de la structure de financement actuelle de la BEI en matière d'interventions de conseil, ainsi que la contribution des services de conseil aux activités du Groupe BEI. Une attention particulière sera accordée aux régions relevant de l'objectif de cohésion, le cas échéant.

Évaluation des services de conseil à l'appui de projets

L'accent mis sur les enjeux propres à la cohésion est maintenu dans le cadre de l'évaluation approfondie du programme « Services de conseil à l'appui de projets ». Ce programme a été mis en place en 2015 en Bulgarie et en Roumanie. Il a pour but de fournir des conseils techniques et un soutien au renforcement des capacités aux administrations pour la préparation et la mise en œuvre de projets et de programmes financés par l'UE. Certains de ces investissements sont également cofinancés par la BEI, de sorte que le programme « Services de conseil à l'appui de projets » est également destiné à faciliter la conception, le décaissement et la mise en œuvre des opérations connexes de la BEI.

L'évaluation des services de conseil à l'appui de projets poursuit un double objectif. Premièrement, il s'agit d'une évaluation autonome de la pertinence et des performances du programme « Services de conseil à l'appui de projets ». Deuxièmement, elle fournit des informations qui contribueront directement à l'évaluation thématique globale des activités de conseil de la BEI dans l'Union européenne, y compris dans les régions relevant de l'objectif de cohésion. L'évaluation des services de conseil à l'appui de projets a été présentée au Conseil d'administration de la BEI en décembre 2022.

L'évaluation a montré que le soutien de ce programme a largement permis de faciliter le déploiement des fonds de l'UE en Roumanie et en Bulgarie, tout en contribuant directement aux opérations de la BEI dans ces deux pays. Les clients de la BEI ont largement salué le modèle de mise en œuvre du programme « Services de conseil à l'appui de projets », car il a offert un soutien sur mesure et souple, reposant sur un nombre limité d'experts hautement qualifiés. Cette force est également une faiblesse en ce qu'elle limite l'extensibilité du programme avec une équipe qui travaille déjà à sa capacité maximale.

2 Disponible à l'adresse : <https://www.eib.org/fr/publications/evaluation-of-eib-cohesion-financing-thematic>.



L'évaluation a également mis en évidence que, malgré l'apport d'un soutien jugé pertinent par les institutions concernées, le programme a produit des résultats mitigés en ce qui concerne le renforcement des capacités administratives, en raison de faiblesses structurelles au sein des institutions bénéficiaires.

Pour l'avenir, l'évaluation recommande :

- de donner une priorité plus claire aux missions qui facilitent à la fois l'absorption des fonds de l'UE et l'activité de prêt de la BEI ;
- de définir une stratégie de transfert réaliste pour veiller à ce que les connaissances acquises dans le cadre du programme soient partagées au sein de l'organisation et restent accessibles malgré la rotation du personnel ;
- d'évaluer la faisabilité d'une intensification du soutien du programme au profit de l'action pour le climat dans le cadre de projets financés par l'UE, afin de combler le manque de capacités auquel sont confrontés plusieurs États membres pour convertir les importants fonds de l'UE disponibles pour l'action climatique en projets concrets. Un tel effort servirait également les ambitions de la BEI en matière de climat.

Évaluation du soutien de la BEI au secteur de l'eau en dehors de l'Union européenne (2010-2021)

La BEI est le premier bailleur de fonds multilatéral au monde dans le secteur de l'eau et elle investit, en moyenne, environ 3 milliards d'EUR par an dans des infrastructures hydriques. Les opérations approuvées en 2020 permettront de soutenir l'approvisionnement en eau potable de près de 30 millions de personnes, de fournir à 15,5 millions de personnes des services d'assainissement améliorés, de limiter le risque d'exposition à la sécheresse pour 9 millions de personnes et de réduire le risque d'inondation pour près de 2 millions de personnes. Les investissements de la Banque dans le secteur de l'eau sont guidés par ses orientations en matière de prêts au secteur de l'eau³. Les orientations actuelles en matière de prêts au secteur de l'eau ont été publiées en 2017 et s'articulent autour du message clé de la sécurité hydrique. Elles concernent principalement l'approvisionnement en eau, la gestion des eaux usées et la protection contre les inondations. La BEI procède actuellement à une révision de ses orientations en matière de prêts au secteur de l'eau afin de tenir compte de changements intervenus dans l'environnement opérationnel depuis 2017 : le Pacte vert pour l'Europe, la Feuille de route de la banque du climat et la création récente de BEI Monde.

L'évaluation du soutien de la BEI au secteur de l'eau à l'extérieur de l'Union européenne contribuera à l'actualisation des orientations relatives à l'activité de prêt en faveur de ce secteur. Par son approche d'étude de cas nationaux et thématiques, l'évaluation analyse les réussites et les échecs par le prisme des résultats des projets soutenus par la BEI, de leurs réalisations en matière de développement et de leur contribution à la durabilité environnementale et à l'action pour le climat. Sur la base de cette analyse, elle examine ensuite des facteurs (internes et externes à la Banque) susceptibles d'expliquer les conclusions sur ces réussites et ces échecs. Ce faisant, l'évaluation vise à faciliter l'actualisation des orientations en matière de prêts au secteur de l'eau, mais aussi à aider BEI Monde dans le contexte de l'élaboration de sa future stratégie.

Cette évaluation sera présentée au Conseil d'administration début 2023.

3 Disponible à l'adresse : <https://www.eib.org/fr/publications/eib-water-sector-lending-orientation>.

Évaluation du Fonds fiduciaire de la FEMIP

Le Fonds fiduciaire de la FEMIP, l'un des plus anciens fonds de la BEI, se trouve désormais à la croisée des chemins. Le Fonds a été créé en 2004 dans le cadre de l'initiative plus large de la FEMIP pour soutenir des projets cruciaux et, plus généralement, le développement économique du voisinage méridional de l'Union européenne. Il tire ses ressources des contributions de 19 donateurs, principalement des États membres de l'UE, du Royaume-Uni et de la Commission européenne, pour un montant total de 63 millions d'EUR. Au fil des ans, il a soutenu près de 90 opérations, essentiellement sous la forme de services de conseil, d'appui au renforcement des capacités (notamment par un programme de stages et de détachements) et d'opérations de capital-risque. Étant donné que ses ressources sont largement épuisées alors que les besoins demeurent élevés, les donateurs doivent se prononcer sur la reconstitution de sa dotation.

L'évaluation porte sur la pertinence, l'efficacité et l'efficacités du Fonds. IG/EV a accepté de procéder à cette évaluation à la demande expresse de la BEI et avec l'aval du Conseil d'administration, bien qu'elle n'ait pas été initialement incluse dans le programme de travail, compte tenu des enjeux que cette évaluation représente pour le Fonds et l'activité de la Banque dans le voisinage méridional. L'évaluation aborde chacune des questions clés – pertinence, efficacité, efficience – à différents niveaux et sous différents angles, conformément à la nature complexe du Fonds et de ses objectifs.

L'évaluation est en cours et le rapport sera présenté au Conseil d'administration au cours du premier semestre de 2023.

Évaluation de l'impact d'un projet d'infrastructure sur l'égalité de genre

IG/EV coordonne une étude visant à préparer le terrain pour une évaluation d'impact qui, une fois le projet achevé, permettra de jauger les effets directs et indirects de l'amélioration de l'accès à l'eau sur la population. Depuis 2021, la fonction d'évaluation du Groupe BEI coordonne, avec la direction des projets de la BEI, une étude sur les incidences de l'intégration de la dimension de genre dans les projets d'infrastructure. L'étude, financée par l'Institut BEI dans le cadre du programme de parrainage de la BEI en faveur de la recherche universitaire (EIBURS), se concentre sur un projet visant à renforcer et à étendre les services d'approvisionnement en eau potable à Antananarivo, à Madagascar. Les effets escomptés sont des gains de temps, des améliorations en matière de santé, une réduction des dépenses médicales et une hausse du niveau de vie. La contribution du projet à l'égalité de genre revêt également un intérêt particulier. L'équipe collectera et analysera des données de référence et déterminera le ou les indicateurs qui serviraient le mieux de variables indicatives pour estimer, lors de l'instruction des projets, la contribution à l'égalité de genre dans des projets similaires à venir.

L'étude se concentre actuellement sur la conception de l'évaluation d'impact et sur la préparation des travaux de terrain pour collecter les données de référence. La collecte de données de référence est prévue en 2023.

Mise en œuvre des recommandations de l'examen externe d'IG/EV par des pairs

IG/EV a achevé la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen externe par des pairs dont elle a fait l'objet. En 2019, l'inspecteur général a commandé un examen externe d'IG/EV par des pairs. Le groupe d'experts de haut niveau qui a entrepris l'examen a présenté son rapport aux conseils d'administration de la BEI et du FEI au printemps 2020. Depuis lors, IG/EV a mis en œuvre toutes les recommandations de l'examen relevant de sa compétence. Dès 2020, IG/EV a commencé à modifier son mode de fonctionnement afin d'en améliorer l'efficacité et l'efficience, comme le suggérait l'examen. À titre d'exemples, on peut citer la réorganisation administrative de l'équipe, le fait de confier la gestion de certaines évaluations à des membres chevronnés de l'équipe et la rationalisation de la procédure de consultation. En juin 2021, la Politique d'évaluation du Groupe BEI⁴ a été approuvée.

En 2022, IG/EV a élaboré ses orientations à moyen terme, en complément de la Politique d'évaluation du Groupe BEI. Comme le recommande l'examen par des pairs, les orientations réaffirment la vision d'IG/EV et fournissent une feuille de route pour la mise en œuvre des objectifs énoncés dans la Politique : obligation de rendre compte et mission d'apprentissage. Cette vision souligne que l'ambition d'IG/EV est d'être utile à toutes les parties prenantes du Groupe BEI, tant pour veiller à l'obligation de rendre compte de la BEI et du FEI que pour les aider en matière d'apprentissage et d'amélioration continue. Elle définit six objectifs à poursuivre en particulier par IG/EV dans l'avenir, notamment : garantir la pertinence des travaux d'évaluation (thèmes, conclusions et produits), renforcer la qualité et la précision des évaluations et les adapter davantage aux besoins des utilisateurs.

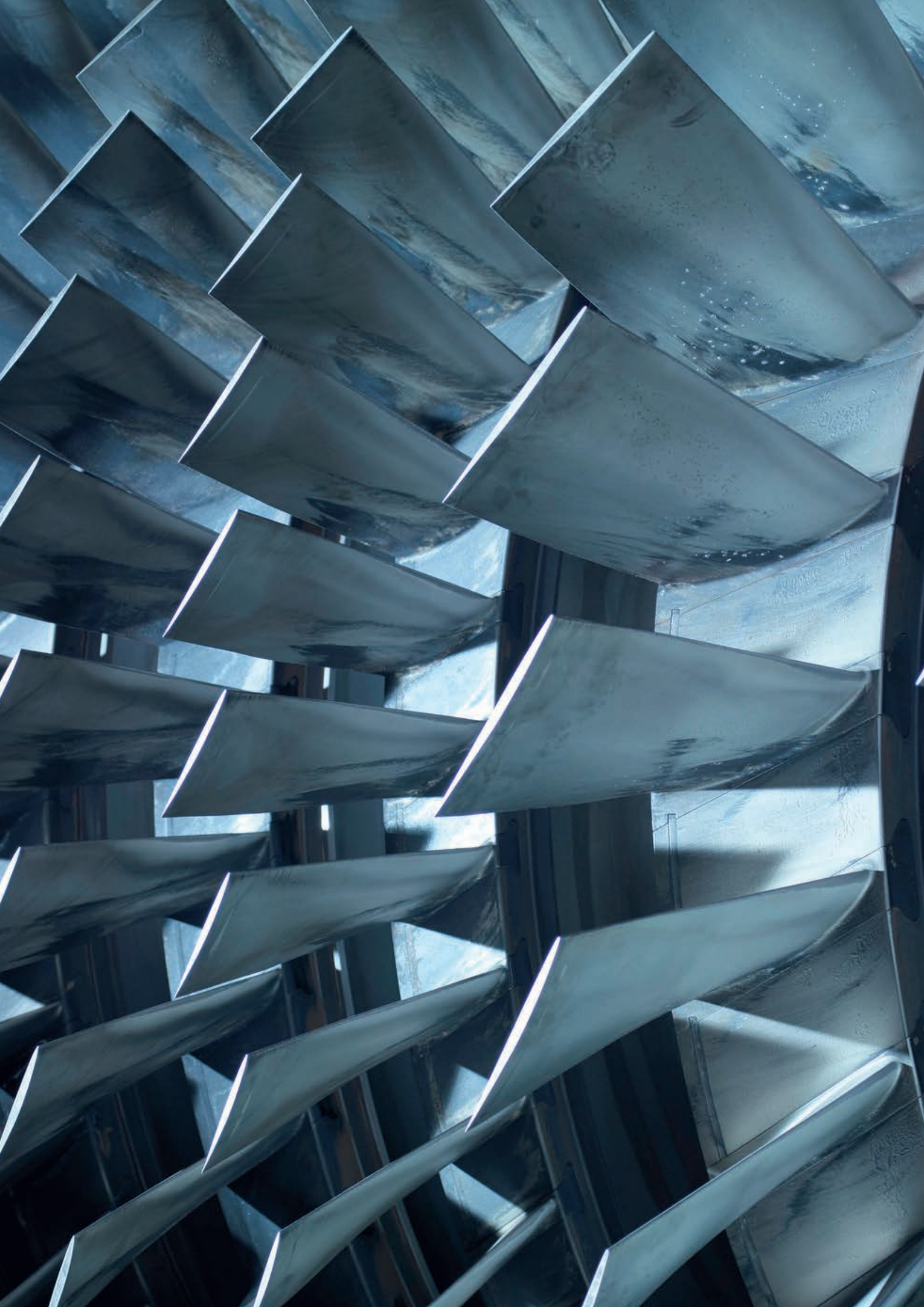
La disposition de la Politique relative à la rubrique budgétaire distincte⁵ d'IG/EV est désormais également appliquée. L'exercice de programmation des travaux d'IG/EV est aligné sur la programmation et le cycle budgétaire de la Banque. Depuis cette année, IG/EV consulte le Conseil d'administration concernant son projet de programme de travail en octobre, par l'intermédiaire du Groupe de travail chargé des politiques de prêt, de l'évaluation et des incidences, en même temps que le Conseil d'administration se penche sur le Plan d'activité du Groupe BEI. Sur la base des commentaires reçus, IG/EV soumet ensuite en décembre son programme de travail au Conseil d'administration de la BEI pour approbation officielle. L'estimation des coûts y afférents est incluse dans la proposition de budget global au titre du Plan d'activité du Groupe BEI, dont l'approbation a lieu en décembre.

Promotion d'une culture de l'évaluation

En 2022, IG/EV a continué d'améliorer la diffusion des conclusions de ses évaluations et de soutenir le partage des connaissances au sein du Groupe BEI. IG/EV a convoqué une table ronde interne de haut niveau sur l'adaptation aux changements climatiques. L'inspecteur général a animé cette table ronde qui a rassemblé des représentants des organes directeurs du Groupe BEI et de ses services et au cours de laquelle IG/EV a partagé les conclusions de son évaluation des activités à l'appui de l'adaptation aux changements climatiques. Les intervenants ont exprimé leur point de vue sur le soutien futur de la Banque à cet égard ainsi que sur son plan d'adaptation. IG/EV a également continué à collaborer étroitement avec les services de la BEI, par exemple en leur fournissant des conseils pour garantir l'évaluabilité du cadre de résultats de la Feuille de route de la banque du climat.

4 Disponible à l'adresse : https://www.eib.org/attachments/publications/ev_eib_group_evaluation_policy_fr.pdf.

5 Disponible à l'adresse : https://www.eib.org/attachments/publications/ev_eib_group_evaluation_policy_fr.pdf, article 39.



IG/EV renforce progressivement sa présence numérique pour toucher un public plus large. En collaboration avec le département Communication du Groupe BEI, IG/EV a modernisé ses modèles de rapport et repensé ses pages sur le site web de la BEI. Ce dernier met désormais en évidence le contenu des évaluations et permet un meilleur référencement dans les moteurs de recherche. IG/EV commence également à produire davantage de contenu numérique, notamment des blogs et des pages spécifiques pour ses rapports. Ces canaux contribuent à partager les enseignements des évaluations avec un public plus large et à mettre en lumière des méthodes d'évaluation innovantes présentant un intérêt pour les acteurs de l'évaluation.

IG/EV continue également de suivre attentivement la mise en œuvre des recommandations issues de ses évaluations. Il s'agit d'un outil important pour renforcer l'engagement de la Banque à apprendre et veiller à ce que les connaissances en matière d'évaluation contribuent à améliorer l'activité de la Banque à l'avenir. Les rapports réguliers d'IG/EV sur la mise en œuvre des recommandations adressées aux instances dirigeantes du Groupe BEI contribuent en outre à la transparence et à la responsabilité. En 2022, les dernières recommandations issues de trois évaluations plus anciennes ont été matérialisées, tandis qu'IG/EV a commencé à donner suite au plan d'action pour les évaluations des activités spéciales de la BEI et du soutien de la Banque en faveur de l'adaptation aux changements climatiques, ainsi que pour l'évaluation rapide de la réaction opérationnelle du Groupe BEI à la crise causée par la pandémie de COVID-19. Le suivi se poursuit également pour l'évaluation de l'activité de la BEI au titre de ses mandats, l'évaluation des financements de la BEI à l'appui de l'objectif de cohésion, l'évaluation de l'appui de la BEI aux transports publics urbains dans l'Union européenne et l'évaluation des obligations climatiquement responsables de la BEI. Globalement, en 2022, la Banque a bien progressé dans la mise en œuvre des recommandations découlant des évaluations.

Sur le plan externe, la fonction d'évaluation est restée un membre actif de la communauté de l'évaluation. IG/EV a participé à plusieurs conférences et ateliers. L'année a été marquée par la 14^e conférence biennale de la Société européenne d'évaluation, au cours de laquelle IG/EV a participé à de nombreuses tables rondes d'experts – dont certaines qu'elle a animées – portant sur un large éventail de sujets tels que l'évaluation de l'additionnalité, la réalisation d'évaluations rapides des réactions des institutions financières internationales (IFI) à la crise du COVID-19, l'évaluation des réponses en matière d'adaptation aux changements climatiques, la conduite d'évaluations d'impact et l'utilisation d'analyses coûts-avantages ex post dans les évaluations. IG/EV a également animé une session durant la Semaine asiatique de l'évaluation, consacrée aux financements de la lutte contre les changements climatiques et partagée avec des représentants d'autres fonctions d'évaluation de la Banque mondiale, de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et du Fonds mondial pour le climat. Pour promouvoir les liens avec d'autres IFI, la division Évaluation a participé à une séance de dialogue entre professionnels avec la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures et a partagé son évaluation récente sur l'adaptation aux changements climatiques. Le Groupe de coopération pour l'évaluation (GCE) a tenu sa réunion de printemps 2022 en juin. Dans le cadre du groupe de réflexion stratégique du GCE, IG/EV a contribué à renouveler la réflexion sur la stratégie à long terme du GCE, reflétant l'évolution du rôle des fonctions d'évaluation depuis leur création. IG/EV codirige également – aux côtés du groupe indépendant d'évaluation de la Banque mondiale – un groupe de travail du GCE sur l'additionnalité dont le but est de partager les pratiques entre les banques multilatérales de développement (BMD). Au cours de la réunion du GCE, la division Évaluation a participé à des discussions sur l'utilité accrue des évaluations afin d'alimenter la prise de décision stratégique et opérationnelle, surtout en période de crise lorsqu'il est nécessaire de disposer rapidement d'enseignements issus d'évaluations.

Une conférence internationale réunissant des évaluateurs et des décideurs sera organisée en 2023. Elle sera l'occasion de discuter du rôle de l'évaluation dans un monde en mutation rapide, marqué par des défis climatiques et environnementaux urgents. La conférence permettra d'évoquer l'enjeu du rythme accéléré auquel les conclusions des évaluations sont nécessaires pour éclairer la prise de décision et la manière dont cette tendance favorise l'innovation dans le domaine de l'évaluation.



PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2023-2025

IG/EV élabore et met en œuvre un programme de travail à horizon mobile sur trois ans. Elle élabore son programme de travail en concertation avec les services du Groupe BEI, les organes directeurs et les membres du Comité de direction. Le Comité de direction de la BEI et le/la directeur/directrice général(e) du FEI examinent le projet de programme de travail et peuvent l’optimiser avant son approbation par les conseils d’administration de la BEI et du FEI. Le programme fait l’objet d’une actualisation annuelle en vue d’une adaptation à l’évolution rapide du contexte d’intervention du Groupe ainsi qu’à ses priorités émergentes.

Cette année, pour la première fois, IG/EV présente, en même temps que son programme de travail triennal, une estimation des coûts de réalisation des évaluations de l’année prochaine en réponse directe aux dispositions de la Politique d’évaluation du Groupe BEI. À compter de la fin de 2023, IG/EV fera également rapport sur l’utilisation des ressources.

Programme de travail pour 2023

En 2023, IG/EV lancera les quatre évaluations suivantes :

- Évaluation de la Feuille de route du Groupe BEI dans son rôle de banque du climat
- Évaluation de la Stratégie du Groupe BEI en matière d’égalité hommes-femmes
- Évaluation du soutien de la BEI en faveur de l’agriculture
- Évaluation du soutien de la BEI aux migrants et aux réfugiés

Si les ressources le permettent, IG/EV entamera également l’évaluation du soutien de la BEI en faveur de la santé.



Évaluation de la Feuille de route du Groupe BEI dans son rôle de banque du climat

Le Groupe BEI a renforcé ses engagements vis-à-vis des défis climatiques à relever. Dans le Pacte vert pour l'Europe, l'Union européenne s'est engagée à atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050. Dans ce contexte, le Conseil d'administration de la BEI a décidé d'accentuer l'engagement du Groupe BEI pour le climat et l'environnement :

- en soutenant la mobilisation de 1 000 milliards d'EUR d'investissements à l'appui de l'action en faveur du climat et de la durabilité environnementale entre 2021 et 2030 ;
- en augmentant progressivement la part de ses financements consacrés à l'investissement vert pour qu'elle dépasse les 50 % d'ici à 2025 et au-delà ; et
- en alignant toutes ses activités sur les principes et objectifs de l'accord de Paris à partir de 2021.

En 2020, la BEI a publié sa Feuille de route de la banque du climat⁶, qui expose ses objectifs en matière de financement de l'action climatique pour la période 2021-2025. La Feuille de route repose sur quatre grands axes de travail :

- accélérer la transition grâce à la finance verte ;
- assurer une transition juste pour tous et toutes ;
- soutenir les opérations conformes à l'accord de Paris ;
- renforcer la cohérence stratégique et la responsabilité.

Les efforts de la BEI s'articulent autour de dix plans d'action comportant des mesures et des éléments livrables spécifiques afin de garantir des avancées au cours de la période. La Feuille de route de la banque du climat sera renouvelée pour la période 2026-2030. L'évaluation alimentera cette révision.

L'évaluation portera principalement sur la pertinence de la Feuille de route de la banque du climat : l'adéquation de ses objectifs pour répondre aux besoins des parties prenantes, son alignement sur la politique de l'UE, sa conception, y compris le cadre de mise en œuvre, la gouvernance, les ressources, les modalités de suivi et d'établissement de rapports, la communication, etc. L'évaluation ciblera également certains plans d'action et permettra de mesurer les progrès accomplis au moment de l'évaluation.

⁶ Disponible à l'adresse : <https://www.eib.org/fr/publications/the-eib-group-climate-bank-roadmap>.

Évaluation de la Stratégie du Groupe BEI en matière d'égalité hommes-femmes

Dans sa **Stratégie en matière d'égalité hommes-femmes⁷**, le Groupe BEI s'engage à intégrer une perspective de genre dans toutes ses activités. Cette approche devrait contribuer de manière significative à la réalisation de l'égalité de genre, comme le prévoient les Objectifs de développement durable des Nations unies et le Socle européen des droits sociaux. La mise en œuvre de la stratégie est décrite dans deux plans d'action consécutifs pour l'égalité hommes-femmes (PAHF I et PAHF II). Le premier, couvrant la période 2018-2020, était davantage axé sur les processus et visait à jeter les bases de la mise en œuvre de la stratégie. Le second, couvrant la période 2021-2024, était davantage orienté vers les performances. Ces deux plans d'action s'appuient sur quatre piliers :

- protéger les droits des femmes ;
- renforcer l'impact des opérations du Groupe BEI sur l'égalité de genre ;
- investir dans l'autonomisation économique et l'entrepreneuriat des femmes ;
- construire les bases institutionnelles en stimulant le changement dans la culture de l'institution, ainsi que dans ses pratiques et ses processus.

Chaque pilier des plans d'action est accompagné d'un ensemble de mesures, d'extrants et de réalisations.

L'évaluation portera sur la stratégie, ainsi que sur les deux plans d'action. Une analyse de l'évaluabilité réalisée par IG/EV en 2019 a déjà contribué à renforcer la mise en œuvre du premier plan d'action pour l'égalité hommes-femmes et a servi d'orientation pour élaborer le second. L'évaluation examinera principalement la pertinence et l'efficacité de la stratégie. Bien qu'une évaluation ex post puisse être envisagée pour le premier plan d'action, l'évaluation du second plan d'action aura les caractéristiques d'une évaluation à mi-parcours. Afin de répondre à la nature de l'initiative, qui vise à susciter un changement profond de culture au sein du Groupe BEI, IG/EV adoptera une approche participative pour cette évaluation.

Évaluation du soutien de la BEI en faveur de l'agriculture

Le soutien de la BEI à l'agriculture est très varié. Les opérations dans ce secteur contribuent à la réalisation de plusieurs objectifs de politique publique de la BEI, tels que les PME, l'innovation et l'action pour le climat. Ce constat reflète un portefeuille hétérogène couvrant notamment la R-D, les infrastructures et les PME. Plus des trois quarts des financements de la BEI dans ce secteur se concentrent au sein de l'Union européenne, où la Banque appuie des solutions résilientes face aux changements climatiques et aide à fournir un soutien à la liquidité pour les petits agriculteurs, les PME agroalimentaires, la R-D et les technologies agricoles. À l'extérieur de l'Union européenne, l'amélioration des infrastructures pour les agriculteurs, le renforcement des canaux de livraison des produits et la réduction des pertes revêtent une importance particulière. Dans ces domaines, la BEI achemine les financements par l'intermédiaire de différents instruments : les prêts directs, les prêts intermédiés à bénéficiaires multiples (PIBM), les fonds pour les infrastructures et les fonds pour le climat. Des événements récents, tels que l'invasion de l'Ukraine par la Russie et le nouveau rôle de la BEI en tant que banque européenne du climat, ont poussé la Banque à réfléchir (à nouveau) à la meilleure manière de soutenir l'agriculture.

L'objectif de l'évaluation est de fournir des enseignements pour le soutien futur de la BEI au secteur agricole. Pour ce faire, il sera procédé à une évaluation de la pertinence, de la performance et de l'efficacité de l'aide de l'UE dans le secteur agricole et à la collecte d'enseignements issus d'évaluations réalisées par des organisations homologues.

7 Disponible à l'adresse : <https://www.eib.org/fr/publications/eib-group-strategy-on-gender-equality>.

Évaluation du soutien de la BEI aux migrants et aux réfugiés

La BEI participe à la réponse commune de l'UE aux défis que représentent les déplacements forcés et les migrations. Le conflit syrien, l'invasion de l'Ukraine par la Russie et les crises prolongées ailleurs génèrent d'importants flux de réfugiés et de migrants, ce qui exerce une pression sur les ressources sociales et économiques des pays de transit et d'accueil, y compris dans l'Union européenne et ses pays voisins. La BEI contribue à mettre en œuvre les mesures prises par l'Union européenne pour faire face à ces crises et à renforcer le développement économique dans les régions touchées. Ces mesures conjuguent des interventions humanitaires à court terme et un appui à plus long terme en faveur des infrastructures sociales. Elles visent par ailleurs à s'attaquer aux causes profondes des migrations et à instaurer une résilience économique dans les pays touchés.

La BEI a financé diverses initiatives en faveur des pays d'origine, de transit et d'accueil des réfugiés. La Banque gère le paquet « Migration » de la Facilité d'investissement ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique) avec deux enveloppes : l'une se concentre sur les projets avec le secteur privé et l'autre sur le secteur public. En 2016, la BEI a lancé, en collaboration avec la Commission européenne, l'initiative « Résilience économique » (IRE) afin d'aider les pays du voisinage méridional et des Balkans occidentaux à relever divers défis, notamment les déplacements forcés et les migrations. Plus récemment, la BEI a également contribué aux efforts déployés par l'Union européenne à la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Ce soutien comprend, entre autres, des interventions visant à atténuer les conséquences de cette invasion sur l'afflux de réfugiés au-delà des frontières de l'Ukraine, principalement dans les États membres du centre et de l'est de l'UE.

L'évaluation par IG/EV du soutien apporté par la BEI aux migrants et aux réfugiés comprendra une évaluation ex post des paquets « Migration » au titre de l'IRE et de la Facilité d'investissement ACP, ainsi qu'une évaluation en temps réel du soutien apporté aux réfugiés ukrainiens dans l'Union européenne. L'évaluation des mandats plus anciens servira à mettre l'accent sur les résultats et plus particulièrement sur la mesure dans laquelle ces initiatives ont contribué à faire face aux crises de réfugiés et à renforcer la résilience dans les pays bénéficiaires. La Banque pourra en tirer des enseignements qui éclaireront les interventions actuelles et futures dans un contexte similaire. L'évaluation du soutien apporté récemment aux réfugiés ukrainiens sera axée sur la pertinence et les premiers résultats, le cas échéant, de l'intervention de la BEI, afin de permettre à la Banque d'ajuster son approche, si nécessaire.

Évaluation du soutien de la BEI en faveur de la santé

De longue date, la BEI soutient le secteur de la santé. Alors qu'avant la pandémie de COVID-19, les financements ont bénéficié en grande partie aux infrastructures de santé, depuis 2020, la BEI a intensifié et diversifié son appui financier au secteur de la santé. Parmi les domaines faisant l'objet d'un soutien nouveau ou renforcé figurent la préparation aux pandémies et la réaction aux situations d'urgence, l'innovation et la recherche-développement (R-D).

L'appui à la santé relève actuellement de l'objectif de politique publique « Innovation, transformation numérique et capital humain » de la BEI. Le dernier document d'orientation relatif à l'objectif « Innovation, transformation numérique et capital humain », couvrant la période 2021-2027, expose les priorités de la Banque en tenant compte des évolutions récentes de la transition écologique et numérique ainsi que de la crise liée à la pandémie de COVID-19. Ce document d'orientation fixe trois objectifs clés pour le secteur de la santé :

- favoriser le développement de systèmes de santé efficaces, accessibles et résilients,
- accélérer l'innovation médicale,
- établir des partenariats solides avec les parties prenantes.

Dans ce contexte, la Banque a défini quatre priorités en matière de prêts au secteur de la santé :

- appui aux infrastructures de santé,
- soutien aux campagnes de vaccination,
- aide au personnel de la santé (compétences et formations),
- assistance à la préparation régionale aux pandémies.

L'évaluation portera sur la pertinence et les résultats des opérations de soutien aux infrastructures de soins de santé et aux campagnes de vaccination. Ces domaines ont tous deux fait l'objet d'opérations antérieures pertinentes et restent des priorités pour l'avenir. L'évaluation analysera leur contribution à l'objectif clé « Innovation, transformation numérique et capital humain » et alimentera la révision du document d'orientation relatif audit objectif, prévue pour 2024.

Estimation des ressources

Comme toujours, IG/EV utilisera une combinaison de ressources internes et externes pour terminer les évaluations en cours et entamer et faire avancer les travaux relatifs aux cinq évaluations prévues pour 2023. Le programme de travail triennal est élaboré sur la base des ressources actuelles en personnel, à savoir 23 équivalents temps plein. Pour mettre en œuvre le programme, IG/EV estime qu'un budget spécial de 1,2 million d'EUR est nécessaire pour 2023 afin de recruter des experts externes et de couvrir d'autres dépenses administratives (telles que les formations du personnel et les missions). Cette estimation correspond aux ressources disponibles en 2022.





Programme de travail indicatif pour 2024

Le programme de travail comprend une liste indicative de thèmes à évaluer en 2024. Avec des ressources stables, IG/EV devrait pouvoir lancer jusqu'à cinq évaluations en 2024. Les thèmes seront retenus en fonction de leur utilité et de leur pertinence. Des évaluations qui ne figurent pas dans la présente liste pourraient également être proposées à un stade ultérieur en réaction aux évolutions et aux besoins émergents du Groupe BEI.

Fonds de garantie européen (EGF) – La description de l'EGF précise que « la BEI effectuera une évaluation du Fonds après le deuxième anniversaire de la fin de sa période d'investissement. Cette évaluation visera à rendre compte des activités du Fonds et des opérations financées au titre de celui-ci devant les contributeurs et à promouvoir les enseignements tirés. Elle sera transmise au Comité des contributeurs ». IG/EV effectuera cette évaluation en 2024 et examinera les premiers résultats des opérations soutenues.

Politique de prêt de la BEI dans le secteur de l'énergie (2019) – La réalisation des objectifs ambitieux de l'UE en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030 nécessite des investissements à long terme de la part du secteur privé. Adoptée en novembre 2019, la politique de prêt de la Banque dans le secteur de l'énergie énonce comment la BEI, en tant que banque publique, peut aider l'Union européenne à relever ce défi. L'évaluation pourrait porter sur les conséquences de la taxinomie de l'UE en matière de finance durable et des autres mesures prises dans le contexte du Pacte vert pour l'Europe et de l'action extérieure de l'UE. Compte tenu du contexte géopolitique actuel, un prisme particulièrement important pourrait également être celui de l'indépendance énergétique.

Soutien de la BEI à la durabilité environnementale et à l'économie circulaire – Si l'économie circulaire représente actuellement une part relativement faible de ses financements, la BEI a lancé l'initiative conjointe en faveur de l'économie circulaire en collaboration avec les principales banques et institutions nationales de promotion économique de l'UE, dans le but d'investir au moins 10 milliards d'EUR dans l'économie circulaire d'ici 2023. L'évaluation permettrait de recenser et d'évaluer les obstacles et les possibilités d'accroître ce soutien.

Politique de prêt de la BEI dans le secteur des transports (2022) – La nouvelle Politique de prêt dans le secteur des transports a été approuvée en juillet 2022. Elle prévoit un processus de révision, dont un examen à mi-parcours en 2025. Une évaluation d'IG/EV pourrait alimenter cet examen à mi-parcours.

Soutien de la BEI au développement urbain – La Banque s'attaque aux problèmes environnementaux et sociaux, entre autres, en soutenant des projets visant l'aménagement de villes résilientes pour les générations futures, la construction de logements sociaux et intermédiaires et la fourniture de services urbains durables. Une évaluation consacrée aux logements sociaux a débuté en 2020 mais a été annulée en raison de priorités concurrentes et d'un manque de ressources. Le sujet reste d'actualité et est susceptible de gagner en importance. Dans ce contexte, IG/EV pourrait donc relancer cette évaluation ou envisager un angle plus large, en fonction du type de soutien et des intérêts de la Banque.

Cadre de mesure de l'additionnalité et de l'impact (MAI) – La BEI a approuvé le Cadre de mesure de l'additionnalité et de l'impact en octobre 2020 en vue d'unifier, d'actualiser et de remplacer les systèmes précédents. À l'issue d'une phase pilote, le Cadre MAI a été entièrement déployé au 1^{er} janvier 2021. L'évaluation déterminerait s'il tient dûment compte de l'additionnalité de la Banque et la manière dont il est utilisé pour la prise de décision et l'établissement de rapports.

Soutien de la BEI à la transition numérique – L'innovation, la transformation numérique et le capital humain constituent l'un des quatre objectifs de politique publique de la BEI. La pandémie a mis en évidence la nécessité d'accélérer les changements sociaux, de stimuler la compétitivité de l'UE et de renforcer le potentiel de croissance par une transformation verte et intelligente des économies européennes. L'évaluation se pencherait sur la pertinence du soutien de la BEI par rapport aux besoins des parties prenantes et sur l'efficacité et l'efficacé de ce soutien.



Thèmes indicatifs pour 2025

Les thèmes à évaluer en 2025 seront sélectionnés dans la liste indicative suivante.

Activité de la BEI dans les États fragiles ou sortant d'un conflit – La BEI a récemment élaboré un document stratégique consolidant son approche et exposant sa vision d'intervention dans des contextes de fragilité et de conflit pour la période 2022-2027. L'évaluation pourrait intervenir à mi-parcours de cette nouvelle stratégie.

Cadre de durabilité environnementale et sociale du Groupe BEI (CDES) – En 2022, le Conseil d'administration de la BEI a approuvé le CDES révisé à la suite d'une vaste consultation publique. Il comprend notamment une nouvelle Politique environnementale et sociale du Groupe BEI et 11 normes environnementales et sociales. L'évaluation déterminerait si le nouveau cadre est adapté à la réalisation des objectifs de la BEI.

Feuille de route de la banque du climat – Accélérer la transition grâce à la finance verte – La Banque adapte son offre de produits pour répondre aux ambitions énoncées dans la Feuille de route du Groupe BEI dans son rôle de banque du climat. Il s'agit notamment de prêts labellisés verts et d'une plateforme de conseil en matière de dette verte visant à faciliter l'émission d'obligations vertes par le secteur privé. L'évaluation porterait sur cette offre de produits sur mesure et jaugerait sa pertinence et ses performances.

Soutien à l'économie bleue – La BEI appuie l'économie bleue dans le cadre du Programme pour des océans propres et durables via deux canaux principaux : i) l'initiative Clean Oceans et ii) la Stratégie pour des océans durables. De 2016 à 2021, les opérations à cette fin ont totalisé 3,5 milliards d'EUR. L'évaluation porterait sur la pertinence et la performance du soutien de la BEI à l'économie bleue.

Stratégie de BEI Monde – Par l'intermédiaire de BEI Monde, entité approuvée par son Conseil d'administration en septembre 2021, la BEI a réorganisé ses activités en dehors de l'Union européenne. Au moment de cette évaluation, cette nouvelle branche de la BEI sera pleinement opérationnelle et l'évaluation pourrait passer en revue sa stratégie globale.

Rapport d'achèvement de projet – Les rapports d'achèvement des projets présentent l'analyse finale d'opérations, sur la base des informations fournies par les promoteurs. L'évaluation déterminera si ces rapports d'achèvement des projets sont adaptés à leur finalité, et en examinera l'utilité et la qualité.

Initiative de sécurité européenne – Le Conseil d'administration a approuvé l'« Initiative stratégique pour la sécurité européenne » (ISSE) en mars 2022. Cette nouvelle initiative de la BEI vise à mobiliser des investissements en faveur des systèmes européens de sécurité et de défense à double usage en soutenant l'industrie technologique et les infrastructures de sécurité civile européennes. L'ISSE mettra à disposition un volume de financement de 6 milliards d'EUR au maximum à l'appui de projets admissibles. L'évaluation pourrait examiner la pertinence et les réalisations des opérations menées au titre de l'initiative.

REPowerEU – En réponse aux difficultés et aux perturbations du marché mondial de l'énergie causées par l'invasion de l'Ukraine par la Russie, la Commission européenne a présenté le plan REPowerEU, qui vise à rendre l'Europe indépendante des combustibles fossiles russes bien avant 2030. L'évaluation analyserait les contributions de la BEI au plan REPowerEU.

Comme le prévoit la Politique d'évaluation du Groupe BEI, les évaluations entreprises par IG/EV doivent également couvrir de manière adéquate les activités du FEI. À cette fin, il peut s'agir d'évaluations à l'échelle du Groupe ou d'évaluations distinctes axées sur des activités spécifiques du FEI. Le programme 2023-2025 comprend déjà plusieurs évaluations à l'échelle du Groupe BEI. En ce qui concerne les thèmes propres au FEI susceptibles d'être évalués d'ici à 2025, trois se distinguent, comme indiqué ci-dessous.

Ouverture au secteur privé pour le financement de mandats du FEI – Le FEI, en tant que gestionnaire de mandats, se tourne de plus en plus vers le secteur privé pour soutenir ses objectifs. Il répond également à la demande croissante d'accès aux marchés européens du capital-investissement. De nouveaux fonds à compartiments permettent aux investisseurs d'accéder sur la base d'un bon rapport coût-efficacité aux gestionnaires de capital-investissement et de capital-risque les plus performants en Europe et d'adapter leurs engagements dans les différents compartiments. L'évaluation analyserait la performance de ces nouveaux mandats.

Microfinance – Le FEI fournit des financements, des garanties de portefeuille et une assistance technique dans le cadre de plusieurs initiatives de l'UE à l'appui de la microfinance. La microfinance consiste en des microcrédits adaptés aux besoins des microentreprises et des personnes confrontées à des difficultés d'accès aux services bancaires traditionnels. L'évaluation porterait sur la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité et l'impact de ces activités.

Erasmus+ – Grâce au Mécanisme de garantie de prêts aux étudiants « Master Erasmus+ », le FEI fournit des garanties aux banques participantes et aux organismes accordant des prêts aux étudiants. Ce mécanisme vise à améliorer l'accès au financement afin de permettre aux étudiants, indépendamment de leur milieu social, de suivre un master dans un autre pays participant au programme Erasmus+ afin de contribuer à combler les déficits de compétences en Europe. L'évaluation mesurerait le niveau de réussite du mandat.

À PROPOS DE LA DIVISION ÉVALUATION DU GROUPE BEI

La division Évaluation du Groupe BEI procède à des évaluations indépendantes des activités du Groupe BEI. Elle évalue la pertinence et les performances de ces activités par rapport à leurs objectifs et à l'évolution de leur environnement opérationnel. Elle aide également le Groupe BEI à tirer des enseignements sur la manière d'améliorer constamment son travail, contribuant ainsi à une culture d'apprentissage et à une prise de décision fondée sur des données factuelles.

Les rapports d'évaluation sont disponibles sur le site web de la BEI : <http://www.eib.org/evaluation>.

ÉVALUATION GROUPE BEI




Rapport d'activité 2022

et programme de travail pour 2023-2025



Évaluation
Evaluation@eib.org
www.eib.org/evaluation

Banque européenne d'investissement
98-100, boulevard Konrad Adenauer
L-2950 Luxembourg
+352 4379-22000
www.eib.org – info@eib.org

 twitter.com/eib
 facebook.com/europeaninvestmentbank
 youtube.com/eibtheeubank